

*Privilège*

J'ai entendu à la Chambre aujourd'hui mon collègue soulever la question du refus de l'accès et je me suis dit que j'avais été dans la même situation. C'est pourquoi je me joins à mon collègue et j'invoque les mêmes arguments que lui sur la question de l'accès à la Chambre.

**M. le Président:** Je voudrais demander au député de Windsor-Ouest si l'on a empêché des députés qui étaient à pied de se rendre au Parlement.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je croyais avoir établi clairement que les députés qui ont voulu se rendre à pied à la Chambre ont pu le faire, mais c'est exactement le point que je veux soulever. A mon avis, il n'incombe à personne de décider du moyen que prendra un député pour se rendre à la Chambre, que ce soit à pied ou autrement.

Je soutiens que si les députés veulent se rendre sur la colline en taxi ou en voiture particulière, c'est leur choix, même s'ils le font pour des motifs symboliques. Il ne fait aucun doute, puisqu'il y avait toutes sortes de témoins, que les députés qui se trouvaient en face de la Flamme du Centenaire et qui ont voulu se rendre à la Tour de la Paix en ont été empêchés par un barrage de voitures et de gendarmes de la GRC. C'est pourquoi j'ai décidé de soulever cette question.

Je crois avoir dit très clairement que les députés ont pu se rendre à l'édifice à pied. Je voudrais savoir, monsieur le Président, à part vous en votre qualité de représentant de la Chambre, qui d'autre a le droit d'ordonner aux députés de se rendre à la Chambre à pied, en taxi, en voiture particulière, etc.

J'espère avoir répondu à votre question. À mon avis, il y a eu obstruction même si j'ai pu moi-même venir à pied à l'édifice du Centre.

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, j'hésite à commenter la question de privilège. Ce que je veux souligner de prime abord, c'est qu'elle nous ramène aux travaux du groupe de travail McGrath et à la question de la compétence du Président de la Chambre. L'un des véritables problèmes, c'est que le Président n'a pas compétence sur les terrains du Parlement, que les décisions de ce genre sont prises à l'extérieur du Parlement et qu'elles ne relèvent pas du Président.

À mon avis, la solution consiste probablement à demander au comité de se pencher sur toute la question du rôle du Président de la Chambre et de celui du Bureau de régie interne en ce qui touche l'établissement de directives sur les édifices du Parlement. Nous ne nous opposons sûrement pas, monsieur le Président, à ce que les députés prennent un taxi et se fassent déposer sous la Tour de la Paix, si tel est leur désir.

• (1520)

**L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)):** Monsieur le Président, la journée me paraît absolument magnifique dans la région de la capitale nationale. Pourquoi cette question d'accès poserait-elle un problème alors qu'il suffit de parcourir quelques mètres à pied jusqu'à l'édifice du Centre? J'ai aussi l'impression que. . .

**M. Gauthier:** Comment êtes-vous venu ici? Avec votre chauffeur?

**M. Mayer:** Vous voulez savoir comment je suis venu. Pour la gouverne des députés, j'ai l'habitude de venir à pied. Je ne viens jamais en voiture jusqu'à l'édifice du Centre. Quand j'en ai la possibilité, je prends les autocars verts. Je suis convaincu que ces cars étaient en service.

**M. Keyes:** Non; ils ne l'étaient pas!

**M. Mayer:** S'ils ne l'étaient pas, alors ils ne l'étaient pas. Je ne le savais pas.

Il demeure que, si l'accès est possible et qu'il suffit de parcourir quelques centaines de mètres à peine par une aussi belle journée, à mon avis, les députés d'en face exagèrent un peu avec ce rappel au Règlement.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**M. le Président:** Le député de Windsor-Ouest et d'autres de ses collègues ont fait état de leur question de privilège à la présidence. Essentiellement, comme on vient de nous l'expliquer au cours des dernières minutes, certains véhicules transportant à leur bord des députés ont été effectivement arrêtés pendant au moins un certain temps.

On a même laissé entendre qu'on aurait empêché certains députés d'entrer par la porte principale. Je pense que c'est le député de Windsor-Ouest qui s'en est plaint. Le secrétaire parlementaire a formulé une recommandation qui me paraît tout à fait raisonnable. Il n'est pas très clair qui au juste a autorité sur les lieux hors des murs de ces édifices et, compte tenu des circonstances, je déclare que, à prime abord, il y a matière à soulever la question de privilège; j'espère qu'on présentera la motion opportune.